

Tarifs et Barèmes *Vacances scolaires*



8 CAS SELON LE REVENU MENSUEL (RM)	1	2	3	4	5	6	7	8
1 enfant	<2150€	<2750€	<3350€	<3950€	<4550€	<5150€	<5750€	>5751€
2 enfants	<2750€	<2700€	<3950€	<4550€	<5150€	<5750€	<6350€	>6351€
3 enfants et +	<3350€	<3800€	<4550€	<5150€	<5750€	6350€	<6950€	>6951€
Journée : 7h30/18h30	10,95€	13,20€	16,74€	18,30€	22,78€	24,64€	30,06€	32,23€
Semaine	54,77€	60,18€	75,11€	81,87€	100,77€	108,87€	131,71€	141,18€
S. écourtée	43,82€	48,14€	60,09€	65,50€	80,61€	87,10€	105,37€	112,94€
Autres tarifs : Repas : 4,64 € P. Déj / Goûter : 0,50 € Sortie : 5 €								
Tarifs exceptionnels : 1 ^{er} retard après 18h30 : 5 € à partir du 2 ^{ème} retard et au-delà : 10 €								
Majoration de 30% pour les extérieurs à Rosenau								

Pour s'inscrire à l'accueil de loisirs des Vacances, il faut :

► 1^{re} inscription

Retirer directement auprès du secrétariat de la structure ou sur alsh@rosenau.fr un dossier à compléter (fiche sanitaire, contrat d'engagement, règlement de fonctionnement, tarifs...).

► Pour les usagers du périscolaire de l'année en cours

seul le contrat lié à l'Accueil de Loisirs sera à compléter pour valider les jours de présences de l'enfant.

► Un programme

détaillé est édité chaque vacances scolaires (Toussaint/Noël/Hiver/Pâques/Été)
☞ Téléchargeable sur www.Rosenau.fr

► Un projet pédagogique

est réalisé pour chaque accueil de loisirs en fonction des thématiques proposées par l'équipe d'animation.

INFORMATIONS

Pratiques à l'usage des familles

PÉRISCOLAIRE / **MERCREDI** / VACANCES

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

🌻 Les tarifs

Ils sont indiqués sur cette plaquette et applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

🌻 Le règlement

Les prestations (périscolaire et accueil de loisirs) sont à régler sous 30 jours.

Le règlement peut s'effectuer :



► ► Par PayFip

Sans frais, de chez vous et de manière sécurisée avec **PayFip**, accessible via France Connect. Pour cela, munissez-vous de votre facture et de vos identifiants (impôts, améli, cpam, ...) et rendez-vous sur rosenau.fr (page d'accueil : paiement en ligne) puis laissez-vous guider !

► ► Chez un buraliste agréé

Espèces, chèque ou CB (max : 300€)
Liste des buralistes agréés sur :
<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

► ► Par virement bancaire

Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer !

🌻 Les barèmes

Fixés par délibération du Conseil Municipal, ils sont établis selon les préconisations de la CAF et adaptés aux différents accueils proposés.

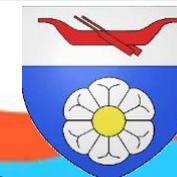
🌻 Les factures

Elles sont transmises par courriel à chaque fin de mois écoulé.

Bon à savoir !

Les prestations liées aux activités de loisirs du **Mercredi** et des **Vacances** peuvent être réglées au moyen des

BONS CAF



Commune de Rosenau

Tarifs et Barèmes Péri-scolaire



6 CAS SELON LE REVENU MENSUEL (RM)		1	2	3	4	5	6
1 enfant	R M	<1000	<2300	<3000	<4500	<5500	>5500
2 enfants		<1200	<2700	<3400	<5000	<6000	>6000
3 enfants ^{et+}		<1500	<3800	<4400	<5500	<6500	>6500
Tarifs/Heure		1,29€	1,83€	2,37€	2,70€	3,03€	3,57€
Matin 7h15 à 8h		0,97€	1,37€	1,78€	2,03€	2,27€	2,68€
Midi 11h30 à 13h30		1,94€	2,75€	3,56€	4,05€	4,55€	5,36€
Soir [Ⓚ] 16h à 17h30		3,23€	4,58€	5,93€	6,75€	7,58€	8,93€
Soir [Ⓚ] 16h à 18h30		2,58€	3,66€	4,74€	5,40€	6,06€	7,14€
Autres tarifs : Repas : 4,64 € P. Déj' / Goûter : 0,50 € Avenant au contrat : 10 €							
Tarifs exceptionnels : 1 ^{er} retard après 18h30 : 5 € à partir du 2 ^{ème} retard et au-delà : 10 €							
Majoration de 30% pour les extérieurs à Rosenau							

Pour s'inscrire à l'accueil Péri-scolaire, il faut :

► Retirer

directement auprès du secrétariat de la structure ou sur alsh@rosenau.fr un formulaire à compléter. Les informations portées sur ce document permettront de connaître vos besoins.

► Une commission

en charge des attributions étudie les différentes demandes des familles selon les critères votés au Conseil Municipal.

► Dans le cas d'une réponse positive

sur la totalité de votre demande / ou sur les créneaux restants disponibles : un courrier est adressé à la famille avec les éléments constitutifs du dossier d'inscription définitif (fiche sanitaire, contrat d'engagement, avis d'imposition et attestation d'assurance extra-scolaire).

Tarifs et Barèmes Mercredi



6 CAS SELON LE REVENU MENSUEL (RM)		1	2	3	4	5	6
1 enfant	R M	<1000	<2300	<3000	<4500	<5500	>5500
2 enfants		<1200	<2700	<3400	<5000	<6000	>6000
3 enfants ^{et+}		<1500	<3800	<4400	<5500	<6500	>6500
Tarifs/Heure		1,29€	1,83€	2,37€	2,70€	3,03€	3,57€
Matin 7h30/11h30 ou A-midi [Ⓚ] 13h30/17h30		5,10€	7,22€	9,34€	10,60€	11,88€	14,00€
A-midi [Ⓚ] 13h30/18h30		6,43€	9,02€	11,67€	13,26€	14,86€	17,51€
Journée [Ⓚ] 7h30/17h30		10,18€	14,42€	18,67€	20,85€	23,77€	28,02€
Journée [Ⓚ] 7h30/18h30		11,46€	16,24€	21,01€	23,87€	26,73€	31,51€
Autres tarifs : Repas : 4,64 € P. Déj' / Goûter : 0,50 € Sortie : 5 €							
Tarifs exceptionnels : 1 ^{er} retard après 18h30 : 5 € à partir du 2 ^{ème} retard et au-delà : 10 €							
Majoration de 30% pour les extérieurs à Rosenau							

Pour s'inscrire à l'accueil du Mercredi, il faut :

► Retirer

directement auprès du secrétariat de la structure ou sur alsh@rosenau.fr un dossier à compléter (fiche sanitaire, contrat d'engagement, règlement de fonctionnement...).

► Un programme détaillé

des activités est édité chaque trimestre. ☞ Téléchargeable sur www.Rosenau.fr



Infos et Inscriptions

Les Cigognes de Rosenau

✉ 12 rue d'Istein

☎ 0389 88.12.08

✉ alsh@rosenau.fr